

**FORMULAIRE DE SAISINE  
DU RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE DES ÉLUS DE LA  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CAP EXCELLENCE**



Les élus locaux sont soumis à un certain nombre d'obligations déontologiques inscrites dans la « Charte de l'élu local » lues par l'exécutif et remise à chaque élu lors de la première séance d'installation de l'organe délibérant.

A compter du 1<sup>er</sup> juin 2023, tout élu local a le droit de consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans cette charte (loi n° la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification dite « loi 3DS »).

**🦿 A quoi sert ce formulaire ?**

Il a pour objet de permettre à un élu local de poser toute question en lien avec le respect des principes et obligations déontologiques auxquels il est soumis.

**🦿 Qui peut l'utiliser ?**

Tout élu local de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, l'EPCI ayant délibéré à cet effet.

**🦿 La saisine est-elle confidentielle ?**

Oui, la stricte confidentialité est garantie à l'élu communautaire.

**🦿 Qui en est destinataire ?**

Seuls les référents déontologues des élus de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence. Ils assurent leur mission en toute indépendance et impartialité. Ils sont également tenus au secret et à la discrétion professionnelle.

**SAISINE**

**Auteur de la saisine**

Nom :
Prénom :
Adresse :
E-mail (personnel) pour la réponse :
Téléphone :

**Date de la saisine :**

**Question(s) posée(s) et/ou conseil(s) sollicité(s) en veillant à décrire les faits, la date ou période des faits :**

**Eléments de contexte utiles (autres fonctions et mandats électifs, activités professionnelles, participation à des organes dirigeants publics ou privés ... et autres démarches administratives ou judiciaires éventuellement engagées à raison de ces faits)**

*Joindre une pièce d'identité*

*Joindre un justificatif (le cas échéant)*

**Choix du référent déontologue en charge de la réponse (si l'élu considère sa demande comme non complexe)**  
(cocher un seul référent) :

- Monsieur Pierre-Yves CHICOT, professeur d'Université en Droit public et avocat
- Madame Gaëlle COMPPER, maître de conférences en Histoire du Droit
- Madame Assetou DIALLO, maître de conférences en Droit public

**Ou si l'élu considère sa demande comme étant complexe, choix des deux référents déontologues en charge de la réponse** (cocher deux référents) :

- Monsieur Pierre-Yves CHICOT, professeur d'Université en Droit public et avocat
- Madame Gaëlle COMPPER, maître de conférences en Histoire du Droit
- Madame Assetou DIALLO, maître de conférences en Droit public

Fait à : .....

Le .....

**Signature**

Le présent formulaire est transmis directement aux référents déontologues de CAP Excellence. Il est néanmoins possible de les saisir en complétant le formulaire papier fourni et en l'envoyant à l'adresse [referentdeontologue@capex.net](mailto:referentdeontologue@capex.net) (boite mail consultable uniquement par les référents déontologues) ou par voie postale, **sous pli fermé portant la mention « confidentiel – ne pas ouvrir »**, à l'attention du référent déontologue (*préciser les prénom et nom du ou des référents choisis*), à l'adresse suivante : Communauté d'Agglomération CAP Excellence, 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'EPCI pour la saisine des référents déontologues. Elles sont conservées pendant 1 an à compter de la clôture des opérations de vérification et sont destinées aux référents déontologues pour l'instruction de votre demande. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : direction des systèmes d'information – 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre.